

DOCUMENT VISANT À ENGAGER TOUT COOPANAMIEN

FAISANT UNE DEMANDE D'AVANCE

Le 03/02/2017 via le Comité engagement

Demande : « Lors de la réunion bilan du 15 décembre dernier, nous avons évoqué l'idée de travailler avec vous sur l'élaboration d'un document visant à engager, au moins d'un point de vue éthique, tout(e) coopanamien(ne) faisant la demande d'une avance (de trésorerie, de salaire, autre...).... Nous aimerions en effet travailler de concert avec vous sur ce document, à terme, parce que son existence sera intéressante pour nombreux des dossiers que nous aurons à traiter (un acte formel sera posé), et bien sûr en premier lieu, parce qu'il s'agit bien de mettre en mots, de formuler un **engagement éthique** proposé à tout(e) coopanamien(ne) sollicitant une aide financière (ou sociale) auprès de Coopaname... Si vous êtes toujours d'accord pour travailler avec nous sur un tel document, nous aimerions pouvoir vous rencontrer pour organiser ensemble ce travail, vous exprimer nos idées sur le sujet, mettre en place une grille de rencontres et une méthode de travail entre nos deux comités... »

Infos : Le comité engagement nous a soumis un premier jet d'un document le 10 avril, que nous avons retravaillé.

Notes de réunion du 01/03/2017 :

Lorsqu'il y a une demande au comité d'engagement, type avance ou maintien de salaire, le CE demande un engagement de réciprocité (remboursement).

Sentiment du comité engagement : les coopérateurs n'ont pas toujours conscience de « l'effort commun ».

Nb : lorsqu'il y a une prise de conscience, les coopérateurs peuvent être tentés de quitter la coop. Ce n'est pas forcément ce qui est désiré.

Objectif : faire réaliser les implications de l'avance pour la coopérative/les coopérateurs.

La forme ? Plutôt qu'être sur du juridique, formaliser par une sorte de document ?

Formaliser l'avance par un écrit.

Les sujets soumis au CE sont très variés : sujets qui engagent un risque pour la coopérative, soit en terme de montant, soit de manière pérenne, récurrente. Avance ou maintien de salaire...

Rq : Parfois il y a des avances de frais récurrentes pour ceux qui ont beaucoup de frais. Au final il est compliqué et long de les récupérer.

Prêt de la NEF, Coopaname est l'emprunteur principal mais symboliquement le coopérateur est garant à titre personnel.

La prise de conscience doit être plus générale.

Aborder ce sujet par le comité éthique : charte/conte du comité éthique.

Comptablement : une ligne peut apparaître dans la compta des coopanamiens. Se mettre d'accord sur un plan de rétablissement de l'activité. Engagement sur les parts sociales.

Document à signer

Question : jusqu'à quel point peut-on exiger un remboursement personnel ?

Individualisation par rapport au capital ? Jusqu'ici on considère que le capital est du commun.

Jusqu'ici une personne qui part avec une ardoise se voit rembourser son capital (on devrait pouvoir le garder pour éponger la dette). Lettre de renoncement à récupérer son capital en cas de perte ? Engagement d'abandon du capital ?

Pb : comment gère-t-on des trésoreries qui nécessitent un cash flow important ? Comment garder ces activités au sein de la coop ?

Quand engagement important, faire accompagner la personne par une structure extérieure, type NEF ? Accompagnement renforcé ?

RQ : position d'investisseur qui prend un risque, prend le pouvoir sur le projet. Danger de mélanger les genres et devenir « banquier ».

Dans ce cas recommander de l'accompagnement collectif.

Contradiction soulevée : Souhaitent un engagement éthique mais un écrit engage du juridique.

Une document type « Je m'engage » à proscrire ? Plutôt un document d'information sur l'engagement que cela implique de la part de la coop. Signer que l'on en a pris connaissance.

Engagement à devenir associé ?

Mutualisation des fonds propres.

Chiffrer les besoins en fonds propres.

Possibilités :

- Engagement de réciprocité : à rembourser par les parts sociales...

- En s'associant ?

- Avance sur salaire : remboursables personnellement ?

- Avance sur trésorerie ?

- Prise de risque à 50/50. Frais (compte 467) remboursable que si trésorerie ?

- Fond de garantie à la sortie : ne pas garder toute la trésorerie en salaire mais garder une somme pour couvrir d'autres créances ?

Rq : besoin de pédagogie et d'information. Les coopérateurs ne savent pas ce qu'est être associé, voir retiennent des informations erronées.

Nb : La NEF a fait une proposition de faire un portail de financement participatif...

Comment faire concrètement pour ne pas avoir à faire de la pédagogie individuellement ?

Informations : extranet ? point sur les flux financiers internes ? BD ? Images ? Histoires ?

2 temps/étapes :

- **En amont pour tous les cooanamiens** : pédagogie plus globale (sur l'engagement cooanmien et les finances...)

- **Au moment de la demande individuelle** : document informatif à signer qui formalise la prise de conscience de l'effort des cooanamiens. Seront énoncé « l'engagement à devenir associé et à renoncer à récupérer ses parts sociales à la sortie ». A quel point le personnaliser ? Fait-on apparaître des chiffres ?

- Forme de l'engagement : beaucoup de pistes évoquées.

- Formaliser les avances au niveau comptable

Création d'un Framapad pour formaliser le document ensemble (CEngagement et CEthique) : GG

Résolution : Dans l'ensemble, le texte présenté a l'avantage d'être clair et de responsabiliser le cooanmien solliciteur par rapport à sa demande. Des questions se sont posées sur l'aspect très formel du texte qui, pour autant ne peut et ne doit pas être un contrat. Le comité d'éthique est

d'accord sur le texte modifié sur le fond, on peut réfléchir à des modifications de forme. (Texte corrigé envoyé le 05/05)